

La Lutte des Mineurs

Organe du mouvement des délégués pour le Syndicat Unique des mineurs du Bassin de Charleroi.

Les travailleurs ne seront plus les dupes.

Personne d'honnête ne niera la sagesse et le maximum de patience que la classe ouvrière et les mineurs en particulier témoignent depuis la libération du joug hitlérien. Surtout quand on constate le chômage organisé de façon systématique par la plupart des patrons. Bon nombre de comités de puits nous font rapport que dans beaucoup de charbonnages il y a encore du bois caché au fond de la mine.

Les mineurs ont également à se plaindre de nombreux patrons pour les agissements crapuleux dont ils firent preuve sous l'occupation. Leur place devrait être parmi les collaborateurs arrêtés. Or, non seulement nous constatons que ces patrons collaborateurs ont toujours la main forte, mais nous voyons qu'ils continuent en toute quiétude à tracasser les mineurs sur les lieux de travail.

Ils vont même assez loin dans leurs provocations car certain directeur, à propos duquel de mauvais bruits circulent avec persistance au sujet du rôle peu reluisant qu'il aurait tenu dans l'arrestation par les allemands d'ouvriers de son charbonnage, et certain autre, dont l'éducation primaire est encore à faire, qui a assez insulté les ouvriers de fainéants parce qu'ils faisaient grève au sujet du ravitaillement, non seulement promènent toujours parmi les ouvriers leur misérable personne, mais ils se permettent aussi d'appliquer aux travailleurs les mesures les plus vexantes. Il paraît qu' « il faut mâter les rouspétards ».

Il faudra pourtant qu'en haut lieu on comprenne que si les travailleurs ont quitté une forme d'organisation périmée, au sein de laquelle ils avaient très peu à dire et n'étaient considérés que comme de vulgaires machines bonnes seulement pour cotiser, pour constituer le Syndicat Unique à base d'entreprises, syndicat qui par les bases fondamentales sur lesquelles il s'érigie, reflétera l'expression directe de la volonté ouvrière, ce ne sera pour faire de leur nouveau syndicat une organisation morte, comme ce fut le cas dans le passé, mais qu'ils entendent faire de leur organisation actuelle une force vivante, uniquement intéressée de la défense intégrale des intérêts ouvriers, et qu'ils sauront employer les mesures radicales pour faire rendre gorge aux exploiteurs du peuple et à leurs suppôts.

Chez les messieurs du gouvernement on a aussi beaucoup à apprendre. On a encore trop l'habitude de ne pas entendre les re-

vendications ouvrières; on ignore encore trop les aspirations légitimes des travailleurs.

Pourtant, ces « vénérables » messieurs devraient savoir que les palabres de coulisse et l'éternel manège d'envoyer délégation sur délégation afin de soumettre des ordres du jour ouvriers à tel ou tel ministre qui, imperturbablement répondra qu'il prendra ces ordres du jour en considération ou les examinera avec bienveillante attention, ne sont plus de mise aujourd'hui!

La classe ouvrière en a assez de toujours être conduite avec des mots choisis et empreints d'une courtoisie d'apparat! Assez d'hypocrisie! Les ouvriers ne se nourrissent ni de promesses ni de péroraitions interminables au micro! Ils veulent des actes!

Les chômeurs.

Les chômeurs ne se laisseront plus insulter par de maigres indemnités de chômage qui ne leur permettent que de végéter dans une misère effroyable. Nous savons très bien qu'un ménage où le mari chôme nécessite autant pour vivre qu'un ménage où le mari travaille. D'ailleurs, le chômage est une plaie qui ne doit pas exister. Du travail pour tous! L'échelle mobile des heures de travail!

Les pensionnés.

Les pensionnés ne permettront plus qu'on reporte le réajustement des pensions à une date toujours plus éloignée. Ils veulent qu'on leur accorde une pension qui leur permette de vivre dans la décence. C'est le moins qu'on puisse accorder à celui qui durant toute sa vie a trimé comme un forcat. La pension n'est pas un cadeau qu'on lui fait, c'est une minuscule partie de ce qu'on l'a frustré qu'on lui restitue!

Les invalides.

Les invalides de travail ne permettront plus qu'on reporte aux calendes grecques le règlement de leur sort. Ils exigent qu'on instaure immédiatement des lois sociales non pas boîteuses mais fermes, en mettant à la pension tous les inaptes au travail et en prenant comme principe la Pension Unique pour tous égale à quatre-vingts pour cent du salaire moyen. Celui qui, dans la force et la santé, donne le meilleur de lui-même au tra-

vail, a le droit de vivre dignement dans l'adversité. C'est déjà assez qu'il se trouve ruiné physiquement avant l'âge par un travail insalubre, forcené ou par un accident quelconque inhérent au travail sans qu'on l'astreigne, pour comble de malheur, à vivre dans la misère.

La clique gouvernementale et patronale doit aussi savoir que les ouvriers veulent être traités comme des hommes avec tout le respect qui est dû à l'être humain, et non comme du bétail que l'on mène à la trique. Ils n'accepteront plus d'être commandés par des gardes chiourmés dont la grande qualité est la servilité dont ils font preuve en face du patronat et la brutalité qu'ils emploient envers les ouvriers.

Ils veulent être dirigés par des hommes capables de conduire les travaux parce qu'ils en ont les capacités et l'humanisme indispensables.

Des ordres du jour et des cahiers de revendications ont été présentés à Monsieur le Ministre. Des protestations contre les provocations patronales ont été remises aux Pouvoirs Publics et au Ministre du Travail. Ces messieurs font la sourde oreille. Rien ne s'améliore en pension, en chômage, en salaires, en ravitaillement.

La classe ouvrière s'impatiente et veut des réalisations. Si le gouvernement n'est pas capable de donner une suite favorable aux justes revendications ouvrières, les travailleurs sauront les arracher en mettant au pouvoir un gouvernement issu de la lutte que les ouvriers entreprendront pour plus de bien-être et pour l'abolition de leurs misères.

J. DAVISTER.

Déclaration de principe.

Nous reproduisons l'introduction de notre déclaration de principe parue dans notre publication clandestine du 1^e février 1944.

Préambule.

A l'époque de sa croissance, le capitalisme a non seulement développé les forces productives à un degré inouï, mais il a aussi rendu possible une amélioration appréciable de la situation de la classe ouvrière. En des combats tenaces et courageux, le prolétariat a arraché aux capitalistes d'importantes réformes politiques et sociales.

Mais depuis la guerre de 1914-18, tout montre que le capitalisme est entré en agonie. Les progrès techniques et scientifiques qui, dans une économie planifiée, auraient pu servir à accroître sans cesse le niveau de vie des masses laborieuses, se tournent contre les intérêts vitaux des producteurs. Faute de débouchés rentables, les capitalistes immobilisent les machines, réduisent au chômage et à la misère des millions de travailleurs et détruisent des quantités énormes de produits.

La pénurie des marchés conduit les impérialismes à une lutte effrénée dont l'aboutissement est la guerre :

destruction colossale des richesses accumulées par le travail des générations, le massacre des peuples. Les difficultés économiques, sociales et politiques obligent le capitalisme à instaurer des dictatures féroces qui annihilent les résultats d'un siècle d'efforts ouvriers, détruisent les organisations du prolétariat et le réduisent à l'esclavage. Le capitalisme, à notre époque, c'est la crise, la guerre et le fascisme.

L'abolition du salariat par la remise de tout le pouvoir aux mains des travailleurs et la socialisation des moyens de production, ne peut plus constituer l'idéal lointain du prolétariat. C'est la condition même de la réalisation des réformes profondes visant à améliorer ses conditions d'existence et de travail. Toutes réformes obtenues dans les cadres du régime capitaliste ne peuvent être qu'illusives et éphémères comme le prouve le sort des avantages arrachés par les ouvriers en 1936.

La classe ouvrière ne peut améliorer son sort d'une façon durable qu'en entreprenant la lutte pour la destruction du capitalisme à l'issue de cette guerre.

Les pensions restent des pensions de famine.

La lutte que les ouvriers engagèrent immédiatement après la rentrée du gouvernement en Belgique pour de meilleures conditions de vie et l'amélioration immédiate du sort des pensionnés fut sabotée par les anciens dirigeants syndicaux. Ceux-ci mirent tout en œuvre pour les repousser au travail. Malgré cette nouvelle trahison, les travailleurs groupés au sein du Syndicat Unique ne restèrent pas inactifs; c'est grâce à leur lutte de tous les jours que le gouvernement a été forcé d'accorder une allocation aux pensionnés, mais qui, en réalité, n'en reste pas moins une aumône.

Des arrêtés-lois ont paru, doublant les pensions de vieillesse et allouant aux pensionnés mineurs des allocations extraordinaires. Ces pensions de vieillesse doublées atteindront la fabuleuse somme de 6.400 frs par an pour les mariés et 4.200 frs pour les célibataires. Ces vieux, usés par une vie de travail sans répit continueront donc à toucher une pension qui reste malgré tout en dessous du barème de l'assistance publique. Ils devront comme auparavant tendre la main et ils resteront plongés dans une misère noire.

L'allocation extraordinaire accordée aux mineurs pensionnés est de 800 frs pour les mariés et 525 frs pour les célibataires, veufs ou divorcés. Il en est de même pour les pensionnés invalides suivant le cas : mariés, veufs ou célibataires. Les veuves de mineurs qui ont atteint l'âge de soixante ans toucheront également 525 frs. Toutes ces allocations seront doublées s'ils étaient déjà pensionnés en 1943 et simple pour ceux de 1944. Si cette allocation apportera un peu de bien-être, qui sera de courte durée, à ces catégories de pensionnés, il en est d'autres, c'est-à-dire les veuves, qui n'ont pas atteint soixante ans et qui ne touchent que 100 frs et moins encore, qui continueront à se débattre dans une situation lamentable.

Les veuves dont le mari a effectué 20 années et plus de service ne toucheront qu'une allocation de 360 frs, celles dont le mari a effectué moins de 20 années de service ne toucheront que 180 frs, allocation doublée pour 1943 et simple pour 1944.

Seront exclus de toute allocation :

1. les veuves dont le mari n'a plus travaillé après 1924.
2. les veuves dont le mari aurait dû abandonner avant d'avoir accompli 30 années de service minier et qui serait mort après 12 mois sans avoir la pension d'invalidité.
3. les veuves dont le mari est mort 5 ans après la date de son licenciement.

Toutes ces catégories de veuves de-

vront donc également continuer à avoir recours à l'assistance publique.

Il faut que cette situation prenne fin. Les ouvriers ne doivent plus permettre qu'on leur alloue une pension de crève-faim lorsqu'ils ont usé leurs forces dans les usines, lorsque la grande majorité des mineurs ont laissé leur santé dans les coffres-forts des capitalistes. La pension n'est pas un cadeau qu'on nous fait, on nous restitue seulement une minime partie de tout ce que l'on nous a volé, car seuls les travailleurs ont créé toutes les richesses du monde.

Aujourd'hui que l'activité du Syndicat Unique est menée sans trêve pour améliorer la situation de tous les pensionnés, nous voyons les anciennes organisations syndicales se décider à proclamer des ordres du jour en faveur des pensionnés. Celui voté par l'exécutif de la centrale des mineurs, sous la présidence de monsieur Delattre, ne favorise qu'une catégorie de pensionnés, notamment lorsqu'il revendique la pension de vieillesse et d'invalidité à 15.000 frs pour les mariés, 12.500 frs pour les célibataires, et la pension de vieillesse des veuves de soixante ans à cinquante pour cent de celle du mari, donc 7.500 frs. Nous répondrons immédiatement qu'une veuve de mineur, pensionnée pour vieillesse, devenant titulaire de la pension de son mari doit toucher non pas cinquante pour cent de cette pension, mais la même pension que celle destinée aux célibataires. Une veuve ne nécessite-t-elle pas les mêmes besoins qu'un célibataire? Nous ferons remarquer que l'ordre du jour de la centrale des mineurs a complètement oublié (!) le sort des veuves en dessous de soixante ans, les veuves d'invalides, morts quinze ou vingt ans après un travail de forçat dans des conditions d'insalubrité, et qui bien souvent ont encore charge d'enfants.

Nous disons également à tous ces soi-disant défenseurs des travailleurs qu'il ne suffit pas de voter des ordres du jour et de les glisser dans les serviettes ou de les promener de commission en commission. Car nous savons qu'ils sont encore une fois destinés à prendre place dans les fardes des archives de la dite centrale.

Les ouvriers connaissent ces méthodes et ils en ont assez. Ce sont des réalités qu'ils exigent. Et ils sauront balayer tous ceux qui seront des entraves à leur lutte, car par leur force ils exigeront le réajustement immédiat des basses pensions et ils arracheront la PENSION UNIQUE POUR TOUS, ÉGALE A QUATRE-VINGT POUR CENT DU SALAIRE MOYEN.

Le Comité des Pensionnés.

L'augmentation des salaires et le patriotisme patronal.

Sans consulter les organisations syndicales nouvelles issues de la volonté des travailleurs, le gouvernement Pierlot, après quelques paroles stériles dans les coulisses avec les représentants des anciens syndicats vomis par la classe ouvrière pour l'inertie et l'incapacité dont ils ont toujours fait preuve, a arrêté une forme d'augmentation confuse, en complète contradiction avec les aspirations ouvrières et nullement en rapport avec le coût réel de la vie.

Cette augmentation que nous avons combattue pour son insuffisance et sa forme erronée mais que les bureaucraties des syndicats chrétiens et C.G.T.B. faisaient miroiter aux ouvriers comme constituant un grand triomphe pour les masses laborieuses, s'avère n'être en réalité qu'une aumône destinée à tromper les travailleurs. Ceux-ci s'en rendent parfaitement compte aujourd'hui en face de la réalité.

Les suppôts du capital, ces grands « patriotes » de toujours auxquels certaine presse vassalisée et qui ose encore se proclamer gardienne fidèle des intérêts du prolétariat, demande de nous unir, ont, comme toujours, interprété ces confusions pour le plus grand profit de ces autres grands patriotes : messieurs nos exploiteurs.

Les plus grands abus se commettent dans l'application de cette soi-disant augmentation de soixante pour cent. Dans l'industrie minière notamment, toute une série de journaliers reçoivent un salaire allant jusqu'à six francs en-dessous du minimum de soixante-quatre francs. C'est le cas pour les gardes, lampistes et certains ouvriers affectés à des travaux divers.

D'autres journaliers tels que les chauffeurs de chaudières, poseurs de voies, machinistes de locomotives, etc., qui de tout temps furent considérés comme ouvriers qualifiés se voient actuellement refuser la qualification. De cette façon, le patronat n'est pas tenu de leur payer le minimum de quatre-vingts francs dû aux ouvriers qualifiés.

Un plus grand abus encore se manifeste dans le calcul de l'augmentation de salaire : ces messieurs nos bons patrons toujours pleins de déférence et de compréhension pour le sort misérable et pénible des travailleurs n'augmentent en général de soixante pour cent (après déduction de huit pour cent) que le salaire minimum auquel ils ajoutent, sans augmentation, le surplus considéré comme sursalaire.

Prenons comme exemple le manœuvre B qui, par suite de certaines circonstances (ancienneté, meilleur rendement, etc.) jouissait en août d'un salaire de cinquante-six francs alors que le minimum pour les manœuvres était de quarante-huit francs nonante-cinq. Le patron procède comme suit, pour établir son salaire actuel :

Salaire du manœuvre B en août 1944	fr. 56.—
Salaire minima du manœuvre en août 1944	48,95

Sursalaire (lequel ne subit pas de hausse)	7,05
--	------

Salaire sujet à l'augmentation : 48,95, soit actuellement $48,95 \times 160$

$= 72,50$

108 Salaire du manœuvre B = 72,50 +

7,05 (non augmenté) = 79,55 frs.

En réalité le manœuvre B devrait toucher 56×160

$= 82,95$

108 Il est donc frustré de 3,40 par jour; c'est presque rien!

Le même abus est pratiqué lorsqu'il s'agit d'un salaire avec prime, car cette dernière n'est pas augmentée. Un ouvrier dont le salaire de 1944 était de 80 frs + 6 frs de prime se voit allouer, après l'augmentation :

80 x 160 80 + (6) x 160

$+ 6$, au lieu de

108 108

comme il se doit. L'écart est d'environ 3 frs en faveur... du patron!

La même duperie se fait pour les ouvriers à travail déterminé où l'on va rechercher pour servir de base à l'augmentation, le plus petit salaire que tel ouvrier, le moins rémunéré, gagnait à ce même travail en mai 1940. On ne se préoccupe nullement du salaire que l'ouvrier y affecté actuellement gagnait en août 1944! C'est ainsi que bon nombre d'ouvriers n'ont reçu qu'une augmentation de quarante et même trente pour cent sur leur salaire d'août 1944!

En général cette subtilité patronale atteint tous les ouvriers dont le salaire dépassait le minimum : bouveleurs, ouvriers à pierre, ouvriers à veine, autres ouvriers qualifiés, manœuvreurs; tous se sont vus frustrés d'une somme de 3 à 25 frs par jour! (3 frs en partant des manœuvres, 25 frs pour les bouveleurs).

Un scandale plus criant encore est celui qui frappe les malades et les blessés. En effet, ceux-ci, sous le fallacieux prétexte que le taux des indemnités de maladie et de blessure est calculé sur le salaire des quinze derniers jours de travail, ne reçoivent aucune augmentation!

Voilà, camarades, le patriotisme de nos patrons!

Voilà les vrais agents de la cinquième colonne!

Voilà les ennemis des travailleurs!

Camarades, repoussons avec mépris les calomnies de certaine presse qui, par esprit de boutique, essaie, par toutes les bassesses possibles, de jeter le discrédit sur les ouvriers qui ont le courage de montrer à la classe ouvrière la seule voie qui conduit vers un monde où la justice et la fraternité ne seront pas de vains mots : la voie du FRONT OUVRIER pour la destruction complète du capitalisme et la construction de la société sans classe et sans bureaucratie parasitaire et privilégiée. Cette presse collaboratrice se fait complice de la bourgeoisie et trahit l'intérêt des ouvriers.

Entre l'ouvrier exploité et le patron exploiteur, il n'y a pas de collaboration possible.

MAX.

Odieux, mais vrai !

Nous avons appris dans des réunions organisées par la centrale indépendante que dans la caisse de prévoyance des pensionnés mineurs, il y avait une réserve de plus de trois cent millions de francs. N'est-ce pas un crime odieux d'apprendre qu'il y a de telles réserves alors que plusieurs de nos vieux sont morts de faim et que d'autres continuent à vivre dans un régime de misère? Les pensionnés sont dépourvus de tout et l'argent qu'on a retenu sur leur salaire reste en souffrance dans les caisses de prévoyance.

Mieux encore : le citoyen Dedoyard propose aux ouvriers de créer une caisse unique, mais pas de pension unique, où chacune des corporations versera sa quote-part et le reste servira à la création de préventoria pour les mineurs atteints de la tuberculose.

Comprenez-vous, camarades? C'est avec l'argent des ouvriers malades de l'exploitation honteuse dont ils ont été l'objet que l'on veut créer des préventoria.

Assez de platitudes! Nous voulons des préventoria, mais non construits avec l'argent des pauvres mais en confisquant les gros bénéfices des riches et des responsables de tous les maux dont sont victimes les mineurs.

Un peu d'humanité!

Beaucoup d'honnêtes citoyens sont assurés à la mendicité pour aider nos camarades ex-prisonniers russes. Nous invitons tous nos camarades à contribuer à la réussite de ces collectes. Nous opposerons ainsi à l'égoïsme bourgeois la solidarité ouvrière qui n'est pas un vain mot chez les travailleurs.

Mais ces collectes ne seront qu'un pis aller car les pauvres ne savent pas s'aider entre eux. Nous devons exiger que le gouvernement considère les ex-prisonniers russes comme des hommes dignes de vivre décemment sans devoir tendre la main. Il est inadmissible que le gouvernement laisse ces vaillants soldats de l'Armée Rouge tendre la main pour vivre lorsque les patrons ont tant profité de cette guerre et qu'ils ont largement profité du travail de ces prisonniers.

Pendant l'occupation, les travailleurs ont fait d'énormes sacrifices pour l'aide aux Russes. Maintenant que nous sommes libérés, nous devons exiger que les profiteurs de guerre rendent gorge de tout ce qu'ils nous ont volé, au profit de nos camarades russes.

Dernière réponse aux calomniateurs.

Nous aurions voulu ne pas répondre aux calomnies répandues sur le camarade Davister et insultant ainsi bon nombre de délégués qui travaillaient avec lui pendant l'occupation et qui ont constitué par la suite le mouvement des délégués pour le Syndicat Unique. Mais nous devons pourtant y donner suite.

A Charleroi, ce furent principalement les mouvements des délégués métallurgistes et mineurs qui prirent l'initiative d'alerter les ouvriers en vue de former cette puissante organisation qui est et doit être le Syndicat Unique avec de nouvelles formes d'organisation et de nouvelles méthodes d'action. Le mouvement des délégués ne prétend pas rester à l'écart des autres organisations ouvrières puisque nous mettons tout en œuvre pour nous unir aux C.L.S. Nous ne saurions assez faire comprendre aux travailleurs qu'il ne faut plus qu'un seul syndicat :

LE SYNDICAT UNIQUE

En ce qui concerne les insultes contre notre camarade Davister, nous proposons par la voie de ce journal que les calomniateurs soumettent leurs accusations à une commission d'enquête composée de représentants de différents partis ouvriers et de représentants de différentes organisations syndicales. Nous avons à la disposition de cette commission d'enquête, si elle se crée, toute une documentation de nos publications diffusées pendant l'occupation allemande.

Nous allons donner ici quelques renseignements sur l'activité de Davister et des délégués qui travaillaient illégalement pendant l'occupation.

Notre premier contact eut lieu en 1941 en liaison avec la Basse-Sambre, et qui provoqua cette grève qui fut déclenchée dans la Basse-Sambre même. Il

Vers l'unité.

Le dimanche 5 novembre se tenait à la Maison des Huit Heures de Charleroi une réunion de tous les délégués mineurs C.L.S. et du mouvement des délégués, en vue de réaliser l'unification des deux groupes. Cette réunion un peu houleuse marqua malgré tout la volonté des travailleurs de réaliser l'unité. Ceux qui y porteraient entrave seraient mis au pilori et en porteraient les responsabilités.

Un ordre du jour fut voté qui, en principe, proclamait l'unification. Il y eut une voix contre et deux abstentions, ce fut le fait que ces camarades insistaient pour la réalisation immédiate de l'unité.

Le mouvement des délégués du Syndicat Unique fera l'impossible pour créer ce vaste Syndicat Unique qui est l'aspiration de tous les travailleurs.

Au moment où paraîtront ces lignes, la fusion sera peut-être déjà un fait accompli.

faut ajouter qu'au même moment il y avait une grève dans le bassin de Liège, déclenchée par les C.L.S. Malheureusement le contact que nous avions avec la Basse-Sambre fut rompu suite à un calomniateur qui insulta un délégué de la centrale d'être vendu à l'UTMI. Il fut prouvé que ces accusations n'étaient pas fondées. Les délégués du sud du bassin de Charleroi continuaient à se réunir. Après une enquête, nous constatons que seuls les puits avec lesquels nous étions en contact résistaient au travail du dimanche. Pourtant, bon nombre de puits restaient calmes; les allemands devenaient de plus en plus féroces, appliquaient des journées d'amendes; le retrait des timbres supplémentaires, etc. et menaçaient de déporter 25 ouvriers dans chaque puits où on ne travaillait pas le dimanche. Malgré ces menaces, les délégués chrétiens, socialistes, communistes et sans parti restaient unis et continuaient le sabotage de la production.

« Le Réveil des Mineurs » qui est à la disposition de tous les travailleurs démontre clairement notre activité qui était :

lutte pour une meilleure répartition du ravitaillement;

lutte pour du charbon pour tous;

lutte pour mettre les ouvriers de la surface sur le même pied d'égalité que ceux du fond.

Suite aux entretiens que nous avions avec les délégués de Liège et d'Anvers, nous avons, comme eux, envoyé une délégation auprès du commissaire aux prix et salaires pour revendiquer la prime d'habillement de 2.000 frs et le déblocage des salaires. A ce moment, un tract fut distribué par un parti politique accusant Davister et sa bande de s'être rendus auprès des Allemands et nous accusant de faire circuler une lettre de Heitman.

Cela était FAUX. En réalité, c'était la réponse que nous recevions suite à notre délégation. A cette réponse pleine de promesses « Le Réveil des Mineurs » répondit : *La classe ouvrière ne se nourrit pas de promesses, il lui faut des réalisations.* Notre mot d'ordre dans nos réunions de puits était : *Si nous ne recevons pas de prime d'habillement, si on ne réajuste pas les bas salaires, si nous n'avons pas un meilleur ravitaillement, produisons moins de charbon!*

Par la suite, ce furent les ouvriers qui nous envoyèrent chez Englebin pour protester contre les boulangers qui ne vendaient pas de pain au prix légal, mais en distribuaient avec 6 et 8 timbres. De ces pains, ils retiraient le son qui était tout simplement remis dans ceux des travailleurs moins privilégiés. Cette délégation protesta également contre le commerce noir qui prenait une forme légale; le poisson était mis en vente à

volonté dans le commerce noir (un saucisson pour 10 frs) tandis que des ménagères faisaient la file, souvent pour ne rien recevoir. Cette délégation envoyée chez Englebin était encore plus forte que celle qui s'était rendue au commissariat aux prix et salaires et les délégués menaçaient de pillage et de grève s'il n'y avait pas satisfaction.

Quelques mois avant la libération, les mineurs du puits des Vallées protestaient à nouveau contre la mauvaise répartition du ravitaillement et dénonçaient, une fois de plus, la vente du pain blanc contre remise de 6 et 8 timbres. La grève éclata.

Des jeunes ouvriers, les gamelles garnies de quelques morceaux de choux-fleurs ne voulaient plus descendre dans la mine. Cette fois encore, Davister prit ses responsabilités, profita que le téléphone ne marchait pas, et avec les grévistes se rendit chez les gros fermiers pour exiger de la nourriture. Devant notre force, nous recevions farine, froment, pain, pommes de terre. Un gros fermier affameur résista, mais sa ferme fut pillée.

Nous y découvrions onze sacs de froment mois, des jambons pleins de vermine et des pommes de terre pourries. Dans presque toutes les fermes, même situation. A Charleroi, on payait, à ce moment-là, les pommes de terre à 25 frs le kg et là-bas nous constatons que de tous côtés les pommes de terre pourrissaient. Suite à cette grève d'expropriation, la grève perpétua continua aux Vallées. Tous les jours, dix à vingt ouvriers ne se présentaient plus au travail, allaient chez les gros fermiers et exigeaient du ravitaillement.

Le charbonnage des Vallées est à ciel ouvert à l'ordre du jour pour sa résistance pendant l'occupation allemande. Le délégué de ce puits est précisément Davister sur qui sont déversées toutes les calomnies. Davister au puits des Vallées organisa la solidarité aux prisonniers russes, organisa la fuite de quelques-uns, organisa la grève de solidarité avec les métallos contre la déportation.

Ceci dit, nous ne nous abaisserons plus à répondre aux calomniateurs, car la classe ouvrière attend autre chose du Syndicat Unique que des querelles.

Nous avons organisé la résistance contre les Allemands et leurs amis les patrons. Maintenant, nous organiserons l'attaque contre la carence gouvernementale et patronale dans l'intérêt de nos camarades de travail.

Le Mouvement des Délégués.

Propagez

“ La Lutte des Mineurs ”,

NOTRE ENQUÊTE DANS LES MINES.

Renseignements pour les comités d'épuration.

Au charbonnage d'Appaumée il y avait une carte géographique dans la salle de bains-douches. Un jour, quelques ouvriers qui avaient l'habitude de violer la loi des huit heures étaient remontés comme d'habitude après l'heure et consultaient la carte en se plaignant de la lenteur de l'avance russe. Le garde-salle, ancien combattant 14-18, intervint dans la discussion et leur expliqua que les Russes avanceraient encore beaucoup plus lentement si des travailleurs de ce genre continuaient à faire des heures supplémentaires, augmentant ainsi le potentiel de guerre nazi. Ces ouvriers s'en plaignirent à Monsieur Barthélémy, ingénieur divisionnaire. Celui-ci fit immédiatement déplacer ce garde, invalide qui travaillait avec des médicaments en poche, et le fit travailler sur le carreau du charbonnage.

Une délégation fut envoyée chez Monsieur Marc, directeur de la Société, afin d'expliquer les faits et elle insista pour que le garde reprise sa place première. Le délégué des Vallées intervint également, mais Monsieur Marc, à qui les ouvriers ont beaucoup à reprocher, soutint Monsieur Barthélémy. Une nouvelle délégation se présenta auprès de Monsieur Marc. Celui-ci répondit qu'il n'avait pas le temps, monta dans une limousine avec les Allemands, laissant ainsi la délégation abandonnée à elle-même. Monsieur Marc aurait peut-être souhaité qu'une grève éclate au puits d'Appaumée afin de pouvoir mieux mater les ouvriers en leur faisant subir des journées d'amendes et en leur supprimant des timbres noirs.

Monsieur Gouverneur, gérant du puits des Vallées se fit beaucoup remarquer sous l'occupation allemande. Il s'appuyait sur les baïonnettes hitlériennes pour imposer aux ouvriers le travail à marché individuel et pour obliger les ouvriers de la surface à travailler pendant les alertes, ce qui aurait pourtant pu être du sabotage officiel. Lorsque les ouvriers app

plicèrent les mots d'ordre de Londres concernant le sabotage, monsieur Gouverneur paya des ouvriers à veine de 30 à 32 francs par jour.

Au puits des Vallées, le prisonnier russe qui n'avait pas bien « travaillé » était puni. Pour ce, les patrons ordonnaient de lui retirer son bol de pommes de terre qu'ils lui donnaient comme moyen de pression. Ils signalaient ensuite au chef de camp tous ceux qui n'avaient pas bien « travaillé ».

Toujours au puits des Vallées, il fut un temps où les ouvriers reçurent 100 kg de galettes et 300 kg de terre. Une délégation fut envoyée chez monsieur Gouverneur qui, pour ne pas changer, ne voulut rien entendre. Il provoqua la grève, ce qui valut aux mineurs des demi-journées d'amende, système appliqué par les Allemands et le retrait des timbres noirs.

Le nommé Sauvage (un vrai sauvage) appliqua sous l'occupation allemande bon nombre de cinquièmes d'amende aux mineurs travaillant au puits des Hamendes à Jumet. La somme totale de tous ces cinquièmes d'amende aurait été suffisante pour acheter une fosse. Comme raison, il invoquait que les ouvriers ne produisaient pas assez de charbon. Ce sauvage se permettait même de pousser de son pied les ouvriers dans la cage afin de les obliger à être plus rapidement au fond de la fosse pour accroître la production.

La liste continue. Les comités de puits récupèrent les plaintes et bientôt le Syndicat Unique dénoncera en bloc tous ces « pauvres » patrons charbonniers et leurs valets qui ont collaboré avec les nazis sur le dos de la classe ouvrière.

Un patron exemplaire.

Au puits St-Louis, Centre de Jumet :

Ce charbonnage a le « privilège » de posséder une de ces brutes que l'on rencontre dans les camps de concentration (il ne lui manque que la matraque). C'est par des insultes, des menaces et des amendes que ce garde-chiourme, Clément Haye, abruti, avec un ton bourru, grossier et d'illettré, traite les ouvriers. Il se place en gendarme derrière ces jeunes travailleurs épisés par les privations, descendant dans la mine avec un petit briquet sans beurre, ni graisse et astreints à une besogne deux fois trop forte pour eux. Et cet ignorant des lois humaines continue sa besogne qui lui était si chère pendant l'occupation : maltraiter les ouvriers. Mais gare au coup de balai qu'il recevra lorsque les ouvriers comprendront qu'il n'est pas digne de les commander.

La nomination des délégués de puits.

Nous apprenons que dans plusieurs puits la centrale indépendante des mineurs et le syndicat chrétien veulent imposer leurs délégués. Ils se réfèrent pour cela aux vieilles conventions. Nous conseillons aux ouvriers de ne pas se laisser prendre à ces manœuvres, car les temps ont changé et seuls les travailleurs ont le droit d'écrire et d'imposer leurs délégués.

Ce serait trop facile de rejeter les délégués du Syndicat Unique et d'imposer des personnes qui ne prennent pas leurs responsabilités.

Camarades mineurs, ne vous laissez pas influencer. Là où vous avez un délégué du Syndicat Unique C.L.S. ou du mouvement des délégués du Syndicat Unique, soutenez-le. Seuls les ouvriers à l'entreprise et personne d'autre, ont le droit d'écrire leurs délégués qui répondront à leurs aspirations.

Ils enquêtent... à leur façon.

Devant le mécontentement grandissant chez les mineurs et devant le manque de main-d'œuvre dans les mines, le gouvernement fait des enquêtes. Dans quelques puits, des ingénieurs du gouvernement sont descendus au fond des mines; le Ministre du Travail s'est rendu chez les mineurs du Centre et le Prince Régent a poussé son enquête jusqu'à Jumet dans le but de savoir ce qu'il manque aux ouvriers mineurs.

Ces messieurs ne savent probablement pas que les ouvriers mineurs ne sont plus que des épaves à trente-cinq ans, et que cinq ans de misère et de privations ont encore aggravé leur triste situation. Nous voudrions donc savoir le résultat de leurs enquêtes en ce qui concerne notre sort, l'hygiène et les mesures de sécurité contre les accidents.

Nous croyons plutôt qu'ils veulent démontrer qu'ils s'intéressent au sort des mineurs, mais si nous continuons à écouter leurs promesses, nos enfants mourront tous de tuberculose et de rachitisme.

Les pensionnés de Gilly bougent.

Les pensionnés mineurs de Gilly et environs qui prennent leur charbon à la Société du Trieu-Kaisin, avaient été obligés de verser un supplément de 32 francs pour recevoir du charbon brûlable. Les pensionnés réunis en assemblée sous l'égide du Syndicat Unique, décidèrent de protester auprès de l'administration de cette Société afin que cet argent soit remboursé. Avant l'application de cette mesure, les pensionnés remettaient un supplément de 17 francs. Après refus de la direction de remettre ce qu'elle retient de trop aux pensionnés, les vieux décidèrent d'aller aux sorties des ouvriers et leur demandèrent de les soutenir pour qu'on leur remette leur argent. Devant la solidarité des jeunes vis-à-vis des pensionnés, la direction du Trieu-Kaisin a décidé de rembourser le 10 novembre la différence au-dessus de 19 francs.

Les ouvriers pensionnés sont ainsi avertis que le supplément qu'ils auront à remettre sur 100 kg de charbon du Trieu-Kaisin sera de 19 francs.

Voilà au moins une victoire grâce à l'action du Syndicat Unique qui s'appuie sur la force de ceux qui sont au travail.

Une fripouille qui a échappé.

Martin Lefèvre, chef-porion de nuit au Cazier appliquait sans cesse, à tort et à travers, des cinquièmes d'amendes. C'était un homme vraiment sans scrupule, une brute finie.

Peu après la « libération », il reçut un mot de quelqu'un qui ne sait pas d'où, quelques balles de revolver, mais qui ne l'atteignit pas. Cette fripouille a compris que sa place n'était plus au Cazier et il s'est abstenu de se présenter. A juste raison, car les ouvriers qui se sont bien organisés à ce puits, sont résolus de ne plus se laisser brutaliser.

A Bas-Longs-Prés.

Parmi le personnel de la surface.

Il y a une quinzaine de jours, le personnel de la surface pour l'entretien du puits de Bas-Longs-Prés se décidait à exiger les cent pour cent du travail de dimanche et jours fériés. En vue des actions à mener, les ouvriers décidèrent d'abord de transmettre à la direction une lettre dans laquelle ils exprimaient leur volonté.

Parallèlement à cela, ils désignèrent leurs délégués qui seraient chargés de les représenter et de défendre leurs intérêts devant le patron. Celui-ci marqua un refus lors du second entretien qu'ils eurent avec lui. Devant son intransigeance, les ouvriers décidèrent de cesser le travail du dimanche jusqu'à satisfaction.

Dans le même moment, parmi le personnel de la surface de l'ensemble de la société, un mouvement se généralisait en vue de la même revendication. Dans une réunion des délégués du fond et de la surface, réunis par les C.L.S., décision fut prise de continuer le travail du dimanche en reportant la discussion de la question devant les patrons. Deux semaines ont passé et la discussion continue encore sans aboutissement favorable. Ces mêmes patrons qui promettaient à une certaine catégorie d'électriques les cent pour cent, doivent savoir les accorder à l'ensemble du personnel.

Les camarades de la surface ne doivent pas se laisser influencer par l'attitude arrogante et manœuvrière des patrons.

Sous aucun prétexte ils ne doivent reculer devant l'adversaire.

Ils doivent au contraire se remettre sur la position de lutte qu'ils occupèrent dès le début, la seule qui puisse réellement obliger les patrons à capituler devant leur volonté.

Au sujet des indemnités de chômage.

Un chômeur nous écrit :

Monsieur le Ministre du Travail considère que les chômeurs ont besoin d'une allocation de famine pour les stimuler au travail. Il prévoit même des sanctions contre ceux qui voudraient s'y soustraire.

Nous disons : « Plus d'allocations de chômage, mais du travail garanti pour tous ! » Mais cela ne peut pas être assuré tant que la classe ouvrière restera dans la passivité, car le chômage est nécessaire aux intérêts du régime capitaliste, il sert d'épouvantail contre ceux qui sont encore au travail.

« Bas le chômage ! Du travail pour tous ! Voilà les mots d'ordre des chômeurs. Que l'on diminue les heures de travail afin d'utiliser tous les bras et pour que le progrès soit mis au service de la collectivité.

Nous nous adressons à ceux qui sont au travail pour qu'ils nous soutiennent et exigent avec nous du TRAVAIL POUR TOUS.

Un chômeur.

Editeur responsable : Jules Davister, rue Saint-Joseph, Gilly. O.C.P. 1387.